

Association des Anciens de France Télécom / Orange du Loiret (AFTL)

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1

Afin de maintenir le dynamisme et la pluralité culturelle de l'AFTL, l'article 6 de nos statuts autorise au cas par cas une dérogation aux règles d'adhésion. Aussi, l'accueil d'adhérents extérieurs à France Télécom / Orange est autorisé dans la limite de 20 % comptés en adhérents cotisants extérieurs par rapport aux adhérents cotisants issus de France Télécom / Orange. Les candidats devront être parrainés par un adhérent cotisant statutaire, la demande sera entérinée par le bureau.

Article 2

Le conseil d'administration se réserve le droit de refuser une demande d'adhésion. Il doit informer le postulant de sa décision sous un mois à compter de la date de la demande, sans avoir à se justifier. Sans notification de rejet dans ce délai, l'adhésion est considérée comme acceptée.

Article 3

Montant de la cotisation : au 1er janvier 2009, et jusqu'à modification votée en Assemblée Générale, le montant annuel est fixé à :

- Adhérent issu de France Télécom : 20 €
- Adhérent issu de La Poste : (en raison du lien historique avec FT) 20 €
- Adhérent extérieur n'ayant jamais appartenu à FT ou La Poste : 22 € Cette cotisation est familiale.

Article 4

L'assurance souscrite par l'AFTL couvre : - La responsabilité civile (dommage aux tiers) de tous les Adhérents dans le cadre des activités de l'Association - Les dommages corporels (protection de l'assuré) des membres du Bureau et des bénévoles actifs lors de leur participation à l'organisation (réunions diverses, reconnaissance, déplacements liés aux loisirs proposés aux adhérents, etc.)

Il appartient à chaque adhérent de souscrire une assurance individuelle couvrant les accidents corporels éventuels qui pourraient survenir lors des activités proposées par l'AFTL.

Le nouveau règlement intérieur sera adressé à chacun des membres de l'association par courriel et/ou lettre simple sous un délai de 30 jours suivant la date de la modification.

Le Président

B. Guède

Le secrétaire

Robert Gigou